

Communauté de Communes Bress 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32
➤ présents : 28 ➤ contre :
➤ votants : 32 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 5 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 décembre à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	
	Boissey	GIRAUD Alain
	Boz	DOUARD Dominique
	Chavannes/Reyssouze	SAVOT Dominique
	Chevroux	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Feillens	JANIAUD Françoise
	Gorrevod	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Manziat	PESENTI Marie-Jeanne
	Ozan	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Pont-de-Vaux	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
	Replonges	Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Louis MALATERRE.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Henri GUILLEMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Françoise DELAY pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Monsieur Jean-Jacques BESSON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 4 du budget Ordures Ménagères.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a transmis un courrier relevant des anomalies relatives à des différences de calculs d'amortissement sur certains biens, constatées entre le service de gestion comptable et les comptabilités des deux anciennes Communautés de Communes.

Ces écarts se traduisent par des situations de « suramortissements » qu'il convient de régulariser.

Les mouvements suivants sont donc à prévoir :

Liste des Inscriptions budgétaires

CC BS - COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE / OM - ORDURES MENAGERES / 2024

Section	Sens	Compte	SERVICES	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre	Chapitre
<i>Fonctionnement</i>	<i>D</i>			0,00 €	214 518,20 €	0,00 €	214 518,20 €		
				0,00 €	107 259,10 €	0,00 €	107 259,10 €		
		023		0,00 €	107 259,10 €	0,00 €	107 259,10 €	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement
		6261		0,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	Réel	011 - Charges à caractère général
		6542		0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	Réel	65 - Autres charges de gestion courante
<i>Investissement</i>	<i>R</i>			0,00 €	107 259,10 €	0,00 €	107 259,10 €		
		777		0,00 €	68 396,35 €	0,00 €	68 396,35 €	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		7811		0,00 €	38 862,75 €	0,00 €	38 862,75 €	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section
				0,00 €	214 518,20 €	0,00 €	214 518,20 €		
				0,00 €	107 259,10 €	0,00 €	107 259,10 €		
<i>D</i>	<i>D</i>	13912		0,00 €	2 032,00 €	0,00 €	2 032,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		13913		0,00 €	32 884,35 €	0,00 €	32 884,35 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		13914		0,00 €	33 480,00 €	0,00 €	33 480,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		28131		0,00 €	34 196,23 €	0,00 €	34 196,23 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		28135		0,00 €	3 150,40 €	0,00 €	3 150,40 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
<i>R</i>	<i>R</i>	28188		0,00 €	1 516,12 €	0,00 €	1 516,12 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
		021		0,00 €	107 259,10 €	0,00 €	107 259,10 €	Ordre	021 - Virement de la section d'exploitation
		Total dépense		0,00 €	214 518,20 €	0,00 €	214 518,20 €		
		Total recette		0,00 €	214 518,20 €	0,00 €	214 518,20 €		

Vu le budget Ordures Ménagères 2024

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 4 du budget Ordures Ménagères telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

